



En amont d'un cours d'éducation

Assister un cours d'éducation individuel ou collectif demande un minimum de préparation et d'anticipation pour rendre cette séance pédagogique, attractive et agréable pour vous et votre chien.

Le cours d'éducation est un moment de travail, de partage et d'apprentissage.

Un chien serein sera plus enclin à assimiler les futurs apprentissages si vous tenez compte des différentes recommandations qui vont suivre.

Avant le cours d'éducation :

- Il faut sortir son chien. Il ne s'agit pas de faire une promenade longue et fatigante. Il s'agira juste de proposer au chien une courte période de détente où il pourra s'adonner au flairage, à l'élimination et à décharger son trop-plein d'énergie accumulé.
- Il ne faudra pas lui donner à manger au moins 2h avant la séance. Il ne faut pas avoir d'inquiétude. Votre chien ne va pas mourir de faim, il sera tout simplement nourri après la séance.
Pourquoi? Pour que la friandise garde toute sa valeur. Un chien qui est rassasié avant un cours d'éducation en renforcement positif (avec apport de friandise) n'aura plus faim. Donc la friandise perdra de la valeur et rendra pour les apprentissages compliqués.
D'une manière générale, il ne faudra pas donner à manger au chien avant une activité (pas de croquette à disposition), cela permettra de limiter le syndrome de dilatation-torsion d'estomac (SDTE).
- On anticipe le cours d'éducation, si vous arrivez en retard et que cela vous provoque du stress. Vous communiquerez cette émotion au chien qui pourra alors être perturbé.
Prenez le temps de vous préparer en avance pour que ce moment soit un moment qui apportera de la joie et non du stress.
- On prépare ses friandises (saucisses, gruyères, friandises sèches,...) pas de croquettes !
- On pense aux sacs à crotte et on les ramasse à proximité ou sur le terrain d'éducation ou lors de balade milieu urbain.
- Certains apprentissages nécessiteront le port du collier et non du harnais. Pour cela, veuillez-vous rapprocher de moi pour savoir quel matériel est le plus adapté.



Pendant le cours :

- Lors du cours, il ne faudra en aucun cas permettre les chiens de faire de la truffe à truffe, que cela soit avec les chiens du même cours ou les chiens que vous croiserez dans la rue.
Quand les chiens sont à la laisse, ils ne peuvent pas communiquer et se dire bonjour de façon naturelle avec leurs congénères et cela peut se finir en comportement agressif. Les rencontres de chiens se font toujours en liberté sans aucune interférence humaine.
Si possible, des temps de pause seront aménagés en début ou fin de séance pour permettre aux chiens de se rencontrer et jouer.
- Des petites pauses seront mises en place pendant le cours pour permettre à tous les chiens de se détendre.
- Courtoisie et politesse : Chaque chien a ses propres capacités cognitives. On ne s'énerve pas, on reste poli avec son chien et on demande les choses gentiment. S'il ne fait pas bien ce que vous lui demandez. C'est que vous ne le faites pas de la bonne manière. J'interviendrais pour vous aider dans ce cas.
Il en va de même avec les autres participants humains du cours d'éducation. On ne juge pas les gens, ni le comportement de leurs chiens. Tout le monde est présent pour la même raison, pour apprendre.
- Etre tolérant avec son chien en fixant des objectifs simples et précis. Mettre son chien en difficulté ne sera pas productif et le réprimander encore moins. Regarder et récompenser les bons comportements de votre chien. Ceci le motivera à apprendre.

Après le cours d'éducation :

- Détendez votre chien et passez un moment agréable avec lui : jeu, promenade ou autres.
La détente est importante pour le chien pour pouvoir assouvir ses besoins naturels. Vouloir s'acharner à apprendre des choses à son chien le rendra réticent.



Précision sur le règlement lors des cours collectifs
(extrait des CGV consultable sur amisdestoutous.com)

Ne sont pas acceptés :

- Les chiennes en période de chaleurs
- Les chiens malades ou blessés
- Les chiens qui ont été dressés au mordant, à l'attaque ou à la défense

En ce qui concerne l'équipement du chien, sont interdits :

- Les colliers de type étrangleur / pointes / électrique
- Toute forme de brutalité, verbale ou physique

Chaque propriétaire est responsable de son chien : les maîtres sont responsables des dégâts occasionnés par leur animal ainsi que des morsures qu'il peut occasionner à autrui, que ce soit sur le terrain d'éducation canine ou en dehors, pendant les périodes de lâchers et d'éducation en laisse.

Les maîtres-propriétaires doivent vérifier si leur assurance Responsabilité Civile couvre les risques « chiens » ou souscrire à une assurance de type Responsabilité Civile pour ce type de risques. Une copie pourra être demandée à n'importe quel moment.

Article 1385 du Code civil, «les propriétaires de chiens sont responsables des dommages causés par eux, que l'animal soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré.».

En aucun cas la société Amis des toutous® ne pourront être tenues pour responsables des dommages quels qu'ils soient causés par le chien d'un client, que ce soit sur lui-même, sur un autre chien, sur une personne physique ou sur un bien matériel.

Les chiens doivent être OBLIGATOIREMENT tenus en laisse de la voiture jusqu'à l'intérieur du terrain. Chaque propriétaire surveille son chien à tout moment de la séance et intervient pour récupérer son animal si nécessaire.

Chaque maître est responsable de son chien, tant en ce qui concerne les bagarres que le ramassage des déjections canines (des sacs à crottes sont mis gracieusement à votre disposition). Les maîtres sont priés de ne pas fumer ni d'utiliser leur téléphone portable sur le terrain. Les maîtres doivent respecter l'éducateur, les autres clients, ainsi que le matériel et le terrain mis à disposition et ses alentours.

Sauf consigne spécifique de l'éducateur, les chiens sont tous lâchés, ou tous à la laisse. Autrement dit « **tous attachés ou tous libres** ».

L'éducateur a le droit de vous demander de mettre votre chien à l'écart, de le tenir en laisse ou en longe et de porter une muselière si la situation le nécessite.

Chaque propriétaire doit être assuré pour son chien. Dans le cas d'un accident, ce sont les assurances individuelles (responsabilité civile) qui prennent en charge les dommages éventuellement causés à un tiers (chiens ou propriétaires).



Amis des toutous se réserve le droit d'annuler une séance sans préavis et sans qu'aucune indemnité compensatoire ne puisse être demandée par le client, ni qu'aucun préjudice ne puisse être reconnu. Cependant, en cas d'annulation d'une séance, le client en sera informé le plus tôt possible, par mail, ou par message privé sur réseau social, ou par téléphone.

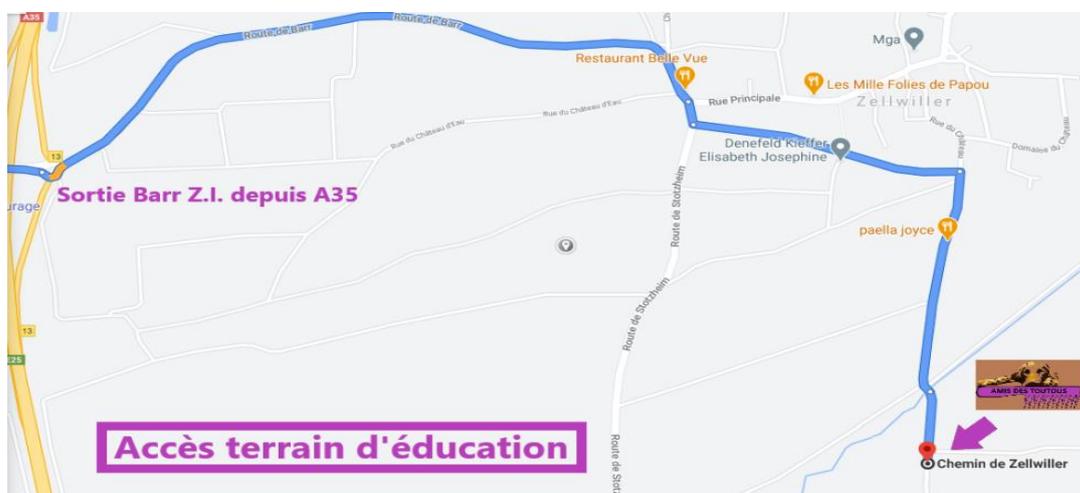
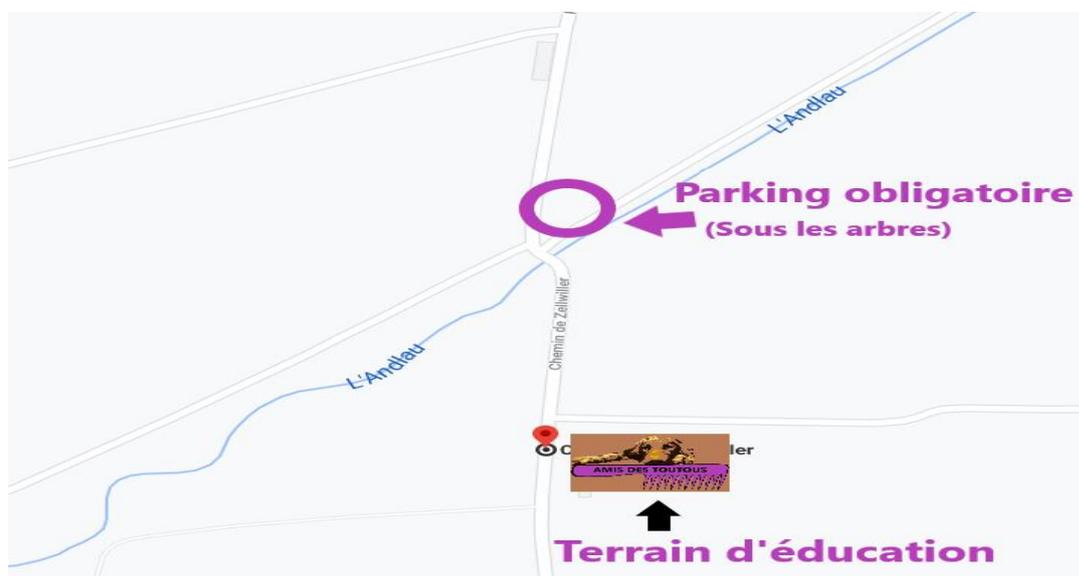
Les maîtres autorisent amis des toutous à prendre des photos des chiens pendant les séances et à les diffuser sur les différents supports de communication de l'entreprise.

Chaque participant s'engage à respecter les présents points de réglementation, respecter les horaires des séances et entretenir des relations cordiales avec les autres participants.

Toute personne qui enfreint les règles est susceptible d'être exclue définitivement ou non de toutes les activités proposées par l'entreprise.

Accès au terrain d'éducation :

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=9FRX%2B4H+Zellwiler>



En cas de doute, veuillez nous contacter.

Spécialiste du toilettage, comportement, éducation et sport canin
Tous droits réservés

AMIS DES TOUTOUS®, 18 rue verte, 67140 ZELLWILLER
Amisdestoutous.com
Micro entreprise n° siret : 851 824 557 00017 R.C.S. de Saverne